

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 décembre 2014	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 51 Présents : 44 Votants : 51
Date d'affichage de la convocation :	10 décembre 2014	

Séance du 17 décembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix sept décembre deux mille quatorze à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (*arrivé à 21 h 10*), M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Claude GRUET
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Serge BLOUET
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Yannick VILLAIN, procuration à M. Nicolas SORET (*jusqu'à 21 h 10*)
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Création d'un budget annexe « ordures ménagères »

OBJET : Création d'un budget annexe « ordures ménagères »

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire de la M14,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Joviniën,

Considérant que la Communauté de Communes dispose et exerce la compétence « collecte, traitement et élimination des déchets des ménages »,

Considérant le projet de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), pour l'année 2016,

Considérant la nécessité d'instaurer un meilleur suivi des dépenses et recettes du service des ordures ménagères,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 24 novembre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des Maires, réunis le 8 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

- crée un budget annexe « ordures ménagères », rattaché au budget général de la Communauté de Communes du Joviniën,
- précise que ce budget annexe entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015,
- dit que ce budget annexe ne sera pas assujetti à la TVA,
- dit que ce budget annexe fonctionnera sous la forme comptable de la M14.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :

23/12/14

date de publication :

23/12/14